AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES AU MINISTRE DE L'EDUCATION SUR UN PROJET SOUMIS PAR L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES DANS LE CADRE DU VOLET «SERVICES A LA COLLECTIVITE» DU FONDS DE DEVELOPPEMENT PEDAGOGIQUE 1982-83.

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES AU MINISTRE DE L'EDUCATION SUR UN PROJET SOUMIS PAR L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES DANS LE CADRE DU VOLET «SERVICES A LA COLLECTIVITE» DU FONDS DE DEVELOPPEMENT PEDAGOGIQUE 1982-83.

Avis n° 82.12
Dépôt légal - 2e trimestre
ISSN - 0709-3985
Sainte-Foy, le 25 mai 1983.

1. Historique

1.1 Première approbation

Dans son avis n° 80.11, daté du 23 avril 1981, le Conseil des universités recommandait au Ministre de l'Éducation: de financer le projet «Expérimentation d'activités de pré-retraite et mesure de l'impact de ces activités sur l'adaptabilité du retraité à son nouveau mode de vie» présenté par l'Université du Québec à Trois-Rivières dans le cadre du Volet «Services à la collectivité» du Fonds de développement pédagogique et d'inviter cet établissement à soumettre au Comité des programmes, avant une nouvelle demande de renouvellement de subvention, «... un rapport faisant état des résultats obtenus et de la méthodologie d'évaluation utilisée ainsi que des résultats de cette évaluation».

1.2 Deuxième demande

En octobre 1982, l'Université du Québec à Trois-Rivières faisait parvenir au Comité des programmes une deuxième demande de financement pour ce projet, accompagnée du rapport requis.

Après examen du dossier, le Conseil décidait, dans son avis n° 82.7 daté du 16 décembre 1982, «... de requérir un complément d'information avant de disposer...» de ce projet. En particulier, le Conseil demandait à l'université de démontrer les efforts consentis pour rejoindre et impliquer la clientèle visée.

En mars dernier, l'Université du Québec transmettait le complément d'information désiré. L'examen qu'en a fait le Comité des programmes et par la suite le Conseil, a permis de constater que l'université répondait de façon très satisfaisante aux questions posées par le Conseil.

2. Recommandation

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec à Trois-Rivières d'un complément d'information sur son projet «Mesure de l'impact des activités de pré-retraite sur l'adaptabilité du retraité à son nouveau mode de vie», suite à la demande du Conseil des universités dans son Avis n° 82.7 sur les projets soumis dans le cadre du Volet «Services à la collectivité» du Fonds de développement pédagogique;

CONSIDERANT le caractère très satisfaisant de la démonstration réclamée sur les efforts consentis pour rejoindre et impliquer la clientèle visée.

Le Conseil des universités recommande au Ministre de l'Education:

(de retenir pour fins de subvention spéciale
(le projet «Mesure de l'impact des activités
(de pré-retraite sur l'adaptabilité du retraité
(à son nouveau mode de vie», soumis par l'Uni-
(versité du Québec à Trois-Rivières dans le
(cadre du Volet «Services à la collectivité» du
(Fonds de développement pédagogique
(et
(d'inviter l'établissement concerné à soumettre
(au Comité des programmes, au terme de l'expéri-
(ence et avant une troisième et dernière demande
(de subvention, un rapport faisant état des résul-
(tats obtenus, de la méthodologie d'évaluation
(utilisée et des résultats de cette évaluation.

Cette recommandation a été adoptée à l'unanimité lors de la 146e réunion du Conseil, tenue le 20 mai 1983.